



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service de la géoinformation
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Dienststelle für Geoinformation

Directives

Assiettes de servitude

N/réf : SR
V/réf : RO
Date : Sion, le 28 avril 2026



Rue du Scex 4, 1950 Sion / 1950 Sitten
Tél./Tel. 027 606 28 02 • e-mail :sebastien.roh3@admin.vs.ch

Table des matières

1	Contexte	1
2	Modèle de données des assiettes de servitude	2
2.1	Identifiant d'assiette de servitude (IDAS)	2
2.2	Genre de servitude	3
2.3	Numéro de servitude	3
2.4	Description du modèle de données	3
3	Représentation du plan de servitude	4
4	Livraison du plan de servitude	5
5	Annexes	6

1 Contexte

L'ordonnance cantonale sur la mensuration officielle (OcMO), en vigueur depuis le 1er janvier 2026, prévoit l'introduction des limites (assiettes) de servitude dans la mensuration officielle (OcMO, art. 16a, al. 1).

Les plans de servitude doivent être introduit dans la mensuration officielle et être élaborés par les ingénieures et ingénieurs géomètres breveté·e·s (OcMO, art. 11, al. 1). Ces plans doivent être établis conformément aux prescriptions du Service de la Géoinformation (SGI), instance de surveillance du canton du Valais (OcMO, art. 16a, al. 2).

Le présent document définit les directives relatives au modèle de données, à la représentation et à la livraison des assiettes de servitude, telles qu'elles incombent aux ingénieures et ingénieurs géomètres breveté·e·s.

Dans ce cadre, un nouveau processus de travail a été défini entre les parties prenantes. Ce processus permet de transmettre les assiettes (géométries) des servitudes au Service de la géoinformation (SGI), tout en garantissant le lien entre le plan de servitude établi par la ou le géomètre breveté·e et les documents inscrits au Registre foncier (RF).

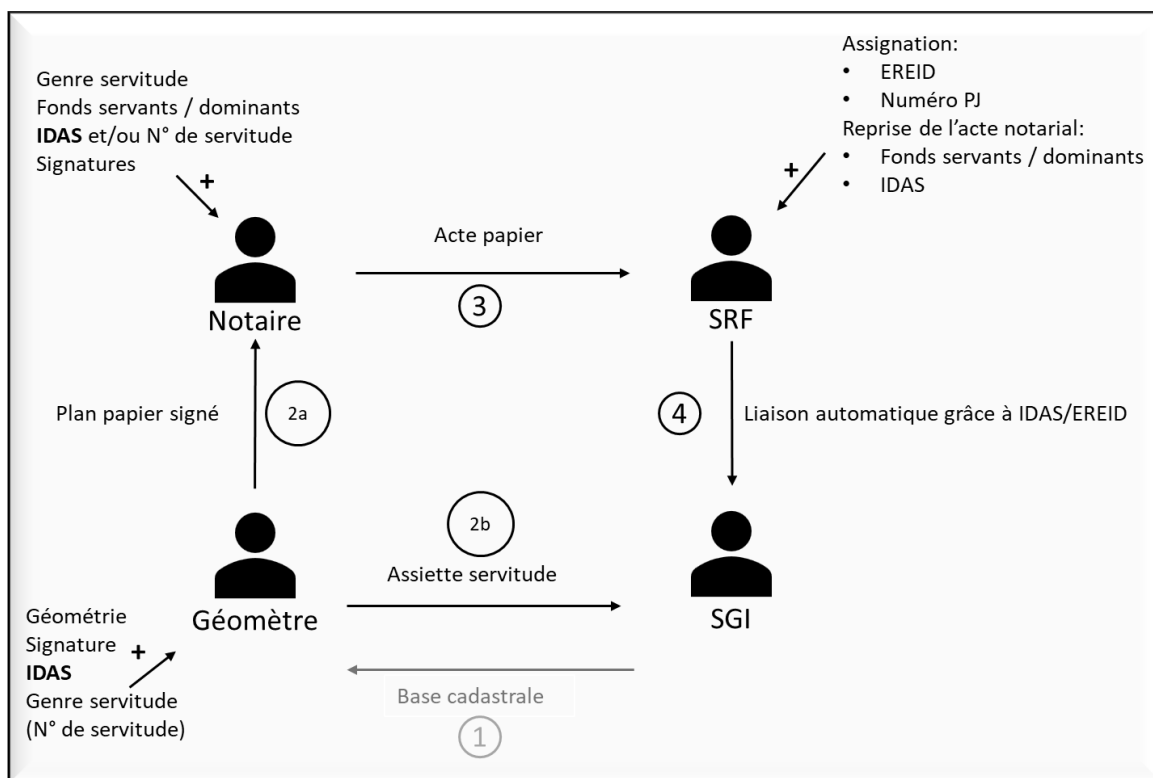


Figure 1: Processus de travail

À la demande d'un·e propriétaire ou d'un·e notaire, le ou la géomètre breveté·e reporte la servitude sur un extrait du plan du registre foncier lorsque son exercice se limite à une partie de l'immeuble et que le lieu où elle s'exerce n'est pas décrit avec une précision suffisante dans le titre (CC, art. 732, al. 2).

Une fois le plan finalisé avec la personne demanderesse, la ou le géomètre breveté·e transmet, d'une part, à la ou au notaire, le plan original signé, et d'autre part, au SGI, une copie scannée du plan signé ainsi que la donnée numérique de l'assiette de servitude.

Afin de permettre le suivi de l'inscription de la servitude au RF, il est nécessaire d'utiliser un identifiant unique, nommé **IDAS (IDentifiant d'Assiette de Servitude)**. Cet identifiant doit être mentionné sur le plan de servitude et intégré dans les attributs numériques correspondants.

2 Modèle de données des assiettes de servitude

Le modèle de données relatif aux assiettes de servitude comprend trois tables, correspondant chacune à un type de géométrie (point, ligne ou surface), et comportant un ensemble d'attributs communs :

- **IDAS :** obligatoire, alphanumérique de 15 caractères
- **Genre de servitude :** obligatoire, domaine de valeur selon type de géométrie
- **Numéro de servitude :** optionnel, alphanumérique de 2 caractères

Assiettes de servitudes ponctuelle	Assiettes de servitudes linéaire	Assiettes de servitudes surfaciques
<ul style="list-style-type: none">- IDAS- NumeroServitude- GenreServitude- <i>ElementPonctuel</i>	<ul style="list-style-type: none">- IDAS- NumeroServitude- GenreServitude- <i>ElementLineaire</i>	<ul style="list-style-type: none">- IDAS- NumeroServitude- GenreServitude- <i>ElementSurfacique</i>

Le modèle conceptuel est décrit au format Interlis V2.4 dans le fichier « *AssiettesDeServitudes_VS_V1_2_FR.ili* » (annexe 1).

2.1 Identifiant d'assiette de servitude (IDAS)

L'IDAS est une chaîne de 15 caractères devant être unique à l'échelle du canton.

Il est composé de deux parties :

- un identifiant d'objet externe (OID de 8 caractères),
- un identifiant d'objet interne de servitude (7 caractères).

L'OID de 8 caractères doit être commandé sur la plateforme officielle de commande des OID Interlis¹. Selon l'organisation interne du bureau de géomètre, cet OID peut être attribué à un·e géomètre breveté·e, à un bureau, à une succursale ou à toute autre entité.

L'identifiant interne de servitude peut être défini librement par la personne détentrice de l'OID, mais il doit être unique pour chaque OID.

Un IDAS définit une seule assiette de servitude. Un nouvel IDAS doit être créé à chaque modification d'assiette de servitude.

Il appartient aux géomètres breveté·e·s de garantir l'unicité des IDAS attribués ainsi que leur cohérence dans les données transmises aux notaires et au SGI.

Il n'est pas permis de livrer différentes versions de plans signés comportant les mêmes IDAS, à l'exception des copies conformes.

¹ <https://www.interlis.ch/fr/dienste/oid-bestellen>

2.2 Genre de servitude

Le genre de servitude correspond à une liste de valeurs identique à celle utilisée dans Intercapi par les conservateurs des registres fonciers.

Le fichier « *Genre_servitude-Dienstbarkeitsart_V1_2.pdf* » (annexe 2) présente la liste exhaustive des genres de servitudes enregistrés au registre foncier. Pour chaque genre, elle indique :

- si la servitude peut faire l'objet d'un plan de servitude,
- le ou les types de géométrie autorisés (point, ligne, surface),
- ainsi que la catégorie de représentation à utiliser pour la cartographie et la livraison des données.

Cette structuration vise à assurer une cohérence entre les données de la mensuration officielle, les plans de servitude établis par les ingénieur·e·s géomètres breveté·e·s et les inscriptions au registre foncier.

2.3 Numéro de servitude

Le numéro de servitude est un attribut optionnel pouvant être utilisé pour faciliter la liaison entre le plan de servitude et l'acte notarié.

Il est défini entre notaire et géomètre breveté·e.

2.4 Description du modèle de données

La classe « Assiette de Servitude », classe de base abstraite, regroupe les attributs communs aux assiettes de servitude ponctuelles, linéaires et surfaciques.

Nom de l'attribut	Type de donnée	Format	Contrainte	Définition
IDAS	Varchar 15	OID (varchar 8) Identifiant servitude interne (varchar 7)	Obligatoire	Identifiant des assiettes de servitude, il permet de lier univoquement la servitude du RF avec l'assiette de servitude transmise par le bureau de géomètre au SGI.
NumeroServitude	Varchar 2		Optionnel	Chaîne de caractère qui identifie uniquement une servitude dans l'acte et sur les plans.

Tableau 1: Classe abstraite « Assiette de Servitude »

La classe « Assiettes de servitudes surfaciques » regroupe les objets dont le type de géométrie est surfacique.

Nom de l'attribut	Type de donnée	Format	Contrainte	Définition
GenreServitude	DV GenreServitudeSurfacique	Genre selon liste du RF	Obligatoire	Types de servitudes définies par le Registre Foncier valaisan pour les assiettes de servitude surfaciques, voir l'annexe 2
ElementSurfacique	Structure d'élément surfacique	Élément surfacique de la servitude.	Obligatoire Le type doit correspondre à un des types de géométries défini dans l'annexe 2.	Géométrie surfacique de l'assiette

Tableau 2: Classe « Assiette de servitude surfacique »

La classe « Assiettes de servitudes linéaire » regroupe les objets dont le type de géométrie est linéaire.

Nom de l'attribut	Type de donnée	Format	Contrainte	Définition
GenreServitude	DV GenreServitudeLigne	Genre selon liste du RF	Obligatoire	Types de servitudes définies par le Registre Foncier valaisan pour les assiettes de servitude linéaires, voir l'annexe 2
ElementLineaire	Structure d'élément linéaire	Elément linéaire de la servitude.	Obligatoire Le type doit correspondre à un des types de géométries défini dans l'annexe 2.	Géométrie linéaire de l'assiette

Tableau 3: Classe « Assiette de servitude linéaire »

La classe « Assiettes de servitudes ponctuelle » regroupe les objets dont le type de géométrie est ponctuelle.

Nom de l'attribut	Type de donnée	Format	Contrainte	Définition
GenreServitude	DV GenreServitudePoint	Genre selon liste du RF	Obligatoire	Types de servitudes définies par le Registre Foncier valaisan pour les assiettes de servitude ponctuelles , voir l'annexe 2
ElementPonctuel	Structure d'élément ponctuel	Elément ponctuel de la servitude.	Obligatoire Le type doit correspondre à un des types de géométries défini dans l'annexe 2.	Géométrie ponctuelle de l'assiette

Tableau 4: Classe « Assiette de servitude ponctuelle »

3 Représentation du plan de servitude

Le plan de servitude doit être établi sur la base d'un extrait du plan du registre foncier au échelles suivantes : 1:100 / 1:200 / 1:250 / 1:500 / 1:1000 / 1:2000 / 1:2500 / 1:5000.

Il doit contenir **au minimum** les éléments suivants :

- L'assiette de servitude, identifiée de manière univoque par son IDAS
- Un extrait du plan du registre foncier servant de fond de plan, accompagné de la date de cet extrait
- Nom de la commune
- Une échelle graphique ou au minimum une cote
- Le système de coordonnées
- L'orientation du plan
- Une date d'établissement du plan de servitudes
- Le nom et la signature de l'ingénieur géomètre breveté responsable du plan
- Un espace réservé aux signatures ou visas des parties concernées ainsi qu'au notaire.

Les assiettes de servitude doivent respecter le code couleur suivant, selon la catégorie de servitude définie dans le fichier « *Genre_servitude-Dienstbarkeitsart_V1_2.pdf* » (annexe 2) :











Catégorie	Couleur	HEX	RGB
Source		#80b1d3	128,177,211
Vue		#fb8072	251,128,114
Passage		#ffffb3	255,255,179
Conduites		#bebada	190,186,218
Empiètement		#fdb462	253,180,98
Contiguïté Mitoyenneté		#b3de69	179,222,105
Utilisations		#8dd3c7	141,211,199
Droit de superficie		#fccde5	252,205,229
Restriction au droit de construire		#bc80bd	188,128,189
Autre		#cceb5	204,235,197

Figure 2: Couleurs de représentation par catégorie

Les traits représentant les assiettes de servitude (contours des surfaces, lignes et contours des points) sont à représenter en gris.

Un exemple de plan de servitude se trouve dans le fichier « *Plan_Servitude.pdf* » (annexe 3).

4 Livraison du plan de servitude

Les géomètres breveté·e·s doivent livrer aux notaires un plan de servitude conforme aux directives du chapitre 3. Pour chaque plan signé par l'ingénieur·e géomètres breveté·e, de nouveaux IDAS doivent être attribués, clairement identifiables et univoques à l'échelle cantonale.

Dès que le plan est signé et transmis à la ou au notaire, l'ingénieur·e géomètres breveté·e **doit** déposer, dans le dossier nommé « Servitudes » sur l'interface cantonale de la BADOC, un fichier compressé au format ZIP. Celui-ci sera nommé selon le numéro IDAS et contenir les éléments suivants (IDAS.zip, idem aux annexes 4, 5 et 6) :

- *IDAS.xtf* : L'assiette de servitude au format XTF (Interlis 2), conformément au modèle de données « *AssiettesDeServitudes_VS_V1_2_FR.ili* » (annexe 1). Chaque assiette est fournie dans un fichier XTF distinct. Trois exemples de fichiers XTF sont disponible en annexe dans les fichiers « ZIP »
- *IDAS.log* : Le fichier LOG de validation généré par le checker « ILI Validator », permettant de vérifier la conformité du fichier XTF fourni.
- *IDAS.pdf* : Un scan du **plan signé** par le ou la géomètre breveté·e correspondant à l'assiette de servitude, fourni au format **PDF/A**.

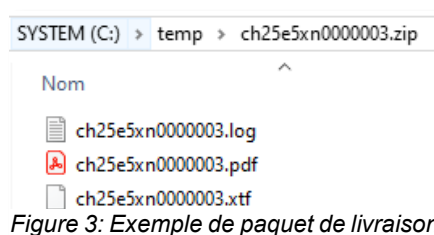


Figure 3: Exemple de paquet de livraison

5 Annexes

- Annexe n°1 : *AssiettesDeServitudes_VS_V1_2_FR.ili*
- Annexe n°2 : *Genre_servitude-Dienstbarkeitsart_V1_2.pdf*
- Annexe n°3 : *Plan_Servitude.pdf*
- Annexe n°4 : *ch25e5xn0000004.zip (point)*
- Annexe n°5 : *ch25e5xn0000005.zip (ligne)*
- Annexe n°6 : *ch25e5xn0000006.zip (surface)*